

Conseil municipal

Mardi 24 septembre 2019 à 18h30

Ordre du jour

Quorum

Article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Désignation du secrétaire de séance

Article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 juin 2019

Délibérations

- Tarification des événements festifs « Tennis »
- Fixation des conditions d'emploi de vacataires
- Majoration de la récupération des heures supplémentaires
- Fixation des taux de promotion pour les avancements de grade
- Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire : avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale arrêté par la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire
- ENEDIS : autorisation donnée à Monsieur Le Maire de signer la convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente sur la commune de Conches sur Gondoire
- Seine-et-Marne Numérique : autorisation donnée à Monsieur Le Maire de signer la convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension (BT) et haut tension (HTA) aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques
- SMAEP : approbation du rapport annuel sur le Prix et la Qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2018

Informations du Maire

Eglise Notre-Dame de Conches

Bilan de la brocante 2019

Questions diverses

Conches sur Gondoire, le 20/09/2019



Frédéric NION
Maire